

LE MADAWASKA

Dept. Public Works of N.B.

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. - 2 AVRIL, 1925.

I. G. BOUCHER, rédacteur

CETTE PERMISSION

LA CIE FRASER ET LA VILLE D'EDMUNDSTON

Comme nous l'avons déjà écrit antérieurement, la Cie Fraser, il y a plus d'un mois, a demandé à notre Conseil de ville la permission de passer un tuyau sous terre, allant du moulin de pulpe à la rivière St-Jean, lequel servirait à transporter la pulpe à l'usine à papier que la compagnie doit construire sous peu à Madawaska dans l'Etat du Maine.

Cette demande fut d'abord longuement considérée par la Chambre de Commerce, puis par le maire et les échevins. Aucune réponse définitive n'a encore été donnée à la Cie Fraser. Nos édules étudiaient les avantages et les inconvénients qui pourraient survenir s'ils accédaient un tel permis.

Sans vouloir influencer la décision du Conseil de ville, qu'il nous soit permis d'étudier un peu la question ouvertement, en se basant sur certains renseignements obtenus ici et là.

En 1912 la Cie Fraser obtenait par un bill passé à la Législature provinciale que le montant de sa taxe municipale ne soit pas plus élevé que \$200,000, vu les travaux dispendieux que la susdite compagnie devait entreprendre à Edmundston. Il n'était alors question ni de fabrication de pulpe, ni de fabrication de papier en notre ville. Au cours de la session de 1917, la Cie Fraser présente un autre bill à la Législature demandant que ses propriétés à Edmundston ne soient pas taxées à plus de \$100,000.

Vers le même temps la compagnie s'engageait par contrat avec la ville d'Edmundston, à construire une usine pour la fabrication de la pulpe; de plus la compagnie s'engageait à fabriquer le papier, à ses usines d'Edmundston, lorsque les circonstances seraient favorables. (Certains prétendent que la Cie Fraser devait s'occuper de finir le papier dans une période de temps définie dans le contrat.)

En retour la ville d'Edmundston acceptait de ne pas taxer les propriétés de la compagnie à plus de \$100,000. La compagnie remplit la première partie de son contrat, celle qui traitait de la fabrication de la pulpe, mais il ne fut jamais question de fabriquer le papier, jusqu'au jour où l'on apprit que la Cie Fraser construisait une manufacture de papier à Madawaska, sur la rive américaine de la rivière St-Jean, et non à Edmundston tel que promis. La compagnie ne remplit donc pas son contrat. Que doit faire la ville? Taxer la compagnie Fraser à sa pleine valeur, c'est-à-dire à quelques millions de dollars? Impossible. Le bill de 1912 ne permet pas à la ville de taxer la compagnie à plus de \$200,000; ce qui augmenterait la taxe de la compagnie à quelques milliers de dollars et pas plus.

La ville doit-elle alors refuser à la Cie Fraser la permission de passer un tuyau sous nos rues, pour empêcher de commencer sur la rive américaine? C'est une question qui ne peut être résolue que par les ingénieurs et les contracteurs sont arrivés, et cependant la ville n'a pas encore donné sa réponse.

Puis, en considérant tout, la construction d'une telle usine à Madawaska sera-t-elle bien désavantageuse pour le progrès de notre ville? Nous ne le croyons pas. Nous sommes même d'avis que nous en retirerons le plus d'avantages.

D'après les renseignements que nous avons pu nous procurer, il sera très facile pour un canadien, c'est-à-dire un citoyen d'Edmundston, d'aller travailler à cette usine. La chose se pratique en plusieurs endroits, St-Stephen, Windsor, Niagara Falls, Détroit, etc., où des centaines de canadiens traversent quotidiennement la frontière pour aller travailler aux usines américaines. Il n'y aura que quelques procédures à suivre, et la chose se pratiquera ici comme ailleurs. C'est donc dire que loin de diminuer l'emploi en notre ville, notre population augmentera par le nombre d'employés qui travailleront à cette usine et résideront en ville. Ceux-ci trouveront certainement avantage à demeurer ici, car ils bénéficieront de nos écoles modernes, de nos églises, des services d'eau, d'électricité et d'électricité améliorés, de l'usage de nos trottoirs et de nos rues toujours propres, etc.

Et les salaires, où se dépenseront-ils? En grande partie ici, au bénéfice de nos commerçants.

Il est une chose que l'on ne doit pas ignorer. L'usine projetée à Madawaska ne fabriquera pas le papier à journal, mais seulement les papiers fins, de luxe, pour lesquels il n'y a pas de marché au Canada. La duane étant très élevée sur ces papiers, la Cie Fraser ne peut pas fabriquer un tel produit au Canada et le vendre avec profit à l'étranger. C'est donc dire que mieux vaut avoir cette industrie à Madawaska qu'à New-York ou Chicago.

Seule la fabrication du papier à journal peut-être payante pour la Cie Fraser à Edmundston. Celle-ci exige soixante-quinze forces électriques pour fabriquer une tonne de papier. Or la compagnie prendrait-elle son énergie électrique pour fabriquer cent à cent-cinquante tonnes de papier par jour? La ville d'Edmundston est-elle en mesure de la lui offrir? Certes non. Seul le développement des énergies électriques de Grand Falls permettra à la Cie Fraser une telle entreprise en notre ville.

Il est donc de notre avis que l'établissement d'une usine pour la fabrication du papier à Madawaska ne sera en rien nuisible au progrès de notre ville, et que essayer d'entraver la Cie Fraser dans cette entreprise sera plutôt à notre détriment.

J.-G. B.
Quand nous parlons de propriétés, cela signifie les usines et leurs dépendances. Les résidences de la compagnie sont taxées à 50% de leurs valeurs.

UNE FAMILLE EPROUVEE

A ST-PHILIPPE

Deux autres personnes sont mortes, des suites des blessures qu'elles recevaient dans l'incendie de la maison de M. Wilfrid Chamberland, à St-Philippe-de-Néri, survenue la semaine dernière.

Le bilan de cette tragédie qui fut causée par une explosion, pendant que madame Chamberland, voulant allumer le feu vers le contenu d'un bidon de pétrole d'un son poêle, porta à trois, le nombre des victimes. Ce fut d'abord la petite Marie Crescenno

Chamberland qui succomba la première aux brûlures qu'elle avait reçues. Dans la soirée de mardi, le grand père, âgé de 72 ans, Cyprien Chamberland, décédait lui aussi, ne pouvant survivre à ses blessures et, dans la nuit de mardi à mercredi, madame Chamberland, malgré les soins dont elle fut entourée, trépassait à son tour.

On craint que la liste ne s'allonge d'une quatrième victime. La grand-mère madame Cyprien Chamberland, qui a été blessée, est aussi, assez grièvement, étendue entre la vie et la mort.

M. Wilfrid Chamberland, le chef de cette brave famille qui a été décimée en l'espace de quelques heures, est, on le conçoit,

G. N. TRICOCHÉ

VARIETES

QU'Y A-T-IL DANS UN NOM

Il n'est pas de nom de famille français qui n'ait sa signification, quoique cette dernière soit souvent bien difficile à dégager. Les noms de métier sont fort répandus; ils se rapportent, apparemment, à une catégorie de familles vivants, au début, dans quelque centre de population, tandis que l'immense nombre de noms dérivés d'arbres, cours d'eau et choses rurales, concernant des familles s'occupant d'agriculture, ou tout au moins résidant dans des endroits isolés de la campagne. Même aujourd'hui, en Europe, par exemple, il est coutume d'appeler certains fermiers par le nom de leur ferme. Parmi les noms des noms de métier, le plus important est sans contredit FABRE, ou Fèvre, Faivre, Rebre, dérivé du latin "Faber", artisan; et qui, dans le nord, a pris souvent le préfixe "LE" (Lefèvre, etc.). Il est naturel aussi que diverses particularités physiques aient eu de l'influence sur le nom d'individus dépourvus jusque du de patronymique. Tels sont ROUX, Jéronx, BRUN, Lebrun, BLANC, Leblanc, LEGRIS, NOIR, etc. En conséquence, il y a peu ou prou de Vert, Bleu, Jaune, et couleurs analogues parce que ce ne sont pas là, heureusement, des nuances de cheveux ou de peau, parmi les Français! Une autre source de noms propres se trouve dans le pays d'origine de l'intéressé. PICARD BOURGUIGNON, NORMAND ou Lenormand, POITOU, etc., signifient que le premier titulaire avait émigré dans une autre province que la sienne, et avait reçu, dans sa nouvelle résidence, le nom de sa région d'origine. Il faut observer, en passant, que s'étaient ainsi, souvent, que les maîtres désignaient leurs serviteurs masculins, qu'on n'appellait pas, alors, par leur prénom, comme aujourd'hui. Les noms de ville sont principalement portés par des Juifs. Cela se comprend. Les vieux noms Israélites ont une complication orientale les rendant impraticables en Europe. Ceux de ces noms qui ne se confondaient pas, avec quelque prénom sémite tel qu'Aaron Moïse) ou un nom hébreu (comme Levi, Naftali) étaient simplement, dans bien des cas, le nom de la place où le juif résidait. Et cette place ne pouvait guère être qu'une ville puisque cette race s'identifiait jamais avec la province, ou le "luché"; et d'autre part ne s'établissait pas, au Moyen Age, dans des campagnes.

(à suivre.)

George Nestler Tricoché.

ELECTION DES OFFICIERS DU CERCLE DOLLARD

RESOLUTIONS

A l'assemblée mensuelle du 27 mars, les membres du Cercle Dollard des Ormeaux faisaient l'élection de leurs officiers pour l'année courante. Les résultats furent comme suit: Président Dr. A.-M. Sormany, vice-président M.-D. Cormier, secrétaire-archiviste A. Chiasson, sec-financier Hervé Proulx, trésorier A. Martin, directeur dramatique F. L. L'ance, dir-sportif M. Thériault, bibliothécaires E. Poirier, C. S. S. J. Morency et J.-G. Roulier.

Plusieurs questions d'ordre administratif et générale furent discutées au cours de la soirée, mais le plus important du travail fut certainement les deux résolutions que le Cercle adopta. L'une est une protestation contre les paroles insultantes à l'égard du "ape et de la religion catholique", prononcées au poste de radio "NRO", lors de la récente convention de la Loge orangiste à Ottawa. L'autre résolution est un appel à la motion que doit bientôt présenter M. P.-A. Séguin, député de l'Assomption aux Communes, pour demander à la Commission du service Civil que présence soit donnée aux candidats ou les fonctions civiles à ceux qui possèdent la connaissance des deux langues du pays. Voici ces résolutions:

PROTESTATION

ATTENDU que les postes-émetteurs de radio des chemins de fer National du Canada sont la propriété de ces derniers, que l'administration des chemins de fer de l'Etat est responsable au

sous le coup de la plus grande douleur; il s'est réfugié chez son beau-frère, M. Dieudonné Ancelet, maire du village de St-Philippe de Néri, où il reçoit de nombreux témoignages de sympathies auxquels nous joignons les nôtres.

Mme Chamberland était la sœur de M. J.-P. Soucy, la belle-sœur de M. L'Avocat Chamberland de Grand-Sault et la nièce de Mme J. Dionne de cette ville. A tous nous offrons nos plus sincères sympathies.

AUX COMMUNES D'OTTAWA

MM. P. Michaud, et J.-G. Robichaud adressent la Chambre. M. A.-J. Doucet pose plusieurs questions.

La population acadienne compte pour la représenter aux Communes trois députés. Ils ne "remplissent" certainement pas la Chambre comme le prétendait dernièrement un correspondant de "l'Acadien." Cependant ils savent émettre leurs opinions dans les débats sérieux, et leurs questions sont souvent très à propos.

M. P. Michaud, député de Madawaska-Restigouche, a pris part récemment au débat sur l'immigration. Il fut très pratique en demandant au gouvernement l'essayer plutôt à ramener aux pays les canadiens dispersés aux Etats-Unis que de faire venir des immigrés de l'étranger: "Je sais, dit M. Michaud, que le gouvernement fédéral a fait beaucoup pour essayer de ramener ces gens, mais je demande, au ministre de l'Immigration (M. Robb) de renouveler ses efforts dans ce sens: ceux de nos Canadiens qui désirent revenir des Etats-Unis; connaissent nos lois nos usages et nos coutumes; ils savent par expérience ce que c'est que de gagner sa vie dans notre pays. Ce sont des pêcheurs, des fils de cultivateurs, des hommes qui ont travaillé dans les bois ou dans les scieries, et cette classe de gens ne sera pas un fardeau pour notre pays."

M. J.-G. Robichaud, député de Gloucester, a également dénoncé dernièrement à la Chambre, "aux qui soulèvent le cri du sectionalisme comme les droits des provinces maritimes." Notre province, dit l'orateur, fait partie du Canada et ses problèmes doivent être solutionnés par tout le Canada. Le député, en examinant que le gouvernement a fait pour le Nouveau Brunswick; troue que notre province n'a pas reçu sa juste part. Tout de même, dit-il, nous avons mauvaise grâce à nous laisser bernier par des idées noires et d'annoncer notre

à nos pays:

ATTENDU que cet état de choses provient du manque de connaissances de la langue française de la plupart des fonctionnaires nommés par la Commission du service Civil, lesquels sont ainsi incapables de servir équitablement les deux millions et demi d'habitants de langue française au Canada;

ATTENDU qu'une telle condition n'est pas conforme à l'esprit d'un acte de l'entente de 1867 et qu'au détriment du progrès général dans notre patrie commune au Canada;

ATTENDU que M. P.-A. Séguin, député de l'Assomption, soit sous peu inviter la Chambre des Communes à voter une résolution recommandant que dans le choix de tous les fonctionnaires publics on donne la préférence aux candidats qui possèdent la connaissance des deux langues officielles du pays;

IL EST RESOLU:

Que le Cercle Dollard des Ormeaux d'Edmundston, N.B., appuie de tout coeur ce projet; Qu'il demande à tous les députés d'appuyer cette résolution; Qu'il montre à la population du Canada, leur largeur d'esprit et leur sincère désir de voir régner une parfaite entente entre les deux grandes races et ce pour le bien général du pays; aux députés de langue française pour s'affirmer comme les représentants sérieux aux Communes d'une population qui tient à ce que ses droits soient respectés;

Que copie de cette résolution soit adressée à M. le Député de l'Assomption, à l'Honorable Premier Ministre du Canada, et aux trois députés qui représentent la population acadienne à Ottawa; Que copie de cette résolution soit envoyée aux journaux pour publication.

beau Canada à l'étranger comme le pays de la ruine et de la désolation. Notre dette par tête de population est moindre que celle des américains.

M. A. J. Doucet ne fait pas de discours. Il préfère les questions d'ordre pratique. Il veut se renseigner sur les faits et gestes du gouvernement. Ceci s'explique en sachant que M. Doucet est le député conservateur du comté de Kent, Nouveau-venu à la Chambre, il profite de son droit de tout connaître et il questionne à plaisir. Ces demandes nous ont certainement révélé des choses intéressantes, à savoir que la part des français dans plusieurs départements est bien faible, que l'administration des chemins de fer refuse de nommer les fonctionnaires à gros salaires (parce qu'il ne doit pas y avoir de canadiens-français ou acadiens sur cette liste) que les employés fédéraux du département de l'Agriculture à Moncton ne sont pas rémunérés en proportion du travail qu'ils accomplissent, etc. Franchement le député de Kent fait un beau travail aux Communes d'Ottawa et nous lui conseillons de suivre l'exemple de ses deux collègues et de Madawaska-Restigouche; de ne pas trop se mêler à la politique provinciale. Nous sommes d'avis qu'en agissant de la sorte son prestige augmentera au lieu de diminuer.

IDEM.

PASSIM

QUEL AUDACE!

L'Assemblée convoquée pour hier soir, au cours de laquelle des médecins compétents parlèrent de la tuberculose et des maladies vénériennes, ne comprenait pas un auditeur, très nombreux. Les conférenciers, des étrangers uniquement de langue anglaise, s'en étonnèrent et manifestèrent même leur surprise. La raison était pourtant facile à trouver, et elle leur fut fournie par un de nos médecins de la ville qui, tout en remerciant les conférenciers, et en les félicitant de la manière avec laquelle ils avaient traité les différents sujets, leur fit remarquer qu'ils étaient parmi une population au quatre-cinquième de langue française, et que des conférences en anglais ne pouvaient intéresser que les personnes qui possèdent cette langue.

Le Rév. N. Franchetti, ministre anglican, remercia ensuite les conférenciers. En déplorant le peu d'assistance il eut l'audace de dire que "la population française d'Edmundston ne faisait pas suffisamment d'efforts pour apprendre l'anglais." Un tremblement de terre n'eût pas plus créé l'émotion parmi l'assistance. Le Dr. Sormany, à peine cette déclaration terminée, était déjà debout et se chargea de mettre cette audace à sa place, et d'une si belle manière que le révérend Franchetti quitta la salle avant la fin de l'assemblée.

Voilà maintenant que nous sentons l'on veut forcer nos enfants à apprendre une langue étrangère, au détriment de la nôtre, en leur donnant un programme scolaire presque exclusivement anglais, mais encore l'on vient reprocher aux adultes de ne pas faire suffisamment pour apprendre cette langue. Quelle audace!

Et vous, révérend monsieur, vous a-t-on jamais reproché de ne pouvoir comprendre ou parler notre langue, l'une des langues officielles du pays où vous avez immigré, la langue de la majorité de la ville où vous vivez, la langue de la plupart des paroissiens qui quotidiennement vous saluent sur la rue?

Si le révérend ministre a péché par ignorance de nos droits en ce pays, nous lui conseillons de lire à chaque semaine notre journal; comme par le passé, nous traitons cette question du "duel des langues" avec suffisamment de clarté pour être compris.

J.-G. B.